

Groupements villageois et processus de transition

Philippe LAVIGNE DELVILLE*

INTRODUCTION

Groupements villageois, associations villageoises de développement et organisations paysannes se multiplient en Afrique de l'Ouest. Les groupements paysans ne peuvent plus aujourd'hui être considérés comme de simples créations des « développeurs ». Le mouvement de structuration qui est en cours, à des degrés variables selon les pays, est d'une bien autre ampleur. Avec des échelles spatiales, des origines et des préoccupations multiples, des groupements se créent, se donnent des activités, se complètent ou se concurrencent, croissent ou s'étiolent. À côté des groupements suscités, qui ont longtemps eu l'exclusive de la littérature (GENTIL, 1986), émergent de nombreux groupements « endogènes », parfois créés à l'initiative d'anciens émigrés ou de fonctionnaires originaires du village (PROD'HOMME *et al.*, 1987 ; BUISJROOGE, 1989 ; BERTHOME, 1990 ; MALHERBE *et al.*, 1990). La multiplication de ces groupements doit désormais être perçue comme un phénomène social à part entière, comme l'émergence de nouvelles formes de structuration sociale dans un contexte en rapide évolution.

L'intérêt actuel pour les groupements et pour les organisations paysannes, en cette période de désengagement de l'État, est donc tout fait légitime. Encore faut-il se garder de projeter sur eux les visions normatives qui ont trop longtemps sévi et tenter de comprendre ce qu'ils signifient du point de vue des acteurs.

* *Agronome-anthropologue, Groupe de recherches anthropologiques EHESS-CNRS. 2, rue de la Charité 13002 Marseille.*

LE GROUPEMENT POUR LES DÉVELOPPEURS : UN OUTIL POUR GÉRER LA TECHNIQUE

La plupart des projets de développement suscitent des groupements. Comme la finalité des projets est d'ordre technique ou technico-économique, le groupement est vu comme le moyen de faire passer l'innovation, le support organisationnel d'une nouvelle activité, l'interlocuteur qui permet de contacter la population ou l'intermédiaire chargé de collecter les redevances. Dans la phase actuelle de désengagement de l'État, il peut même être le moyen de se décharger de fonctions coûteuses que les sociétés d'intervention ne sont plus à même d'assumer. Le thème de la « responsabilisation des producteurs » est directement lié à la faillite de ces sociétés et à la nécessité impérieuse de réduire leur déficit financier.

Les groupements sont implicitement conçus comme un support socialement neutre, une courroie de transmission de la société d'intervention. Dans le même temps, les intervenants savent bien que ce n'est pas le cas et tentent de contrôler leur fonctionnement. La « participation paysanne » s'exerce dans le cadre des objectifs définis par le projet.

Cette vision utilitariste des groupements n'est pas le seul fait des sociétés d'intervention. Bien des projets de développement « à la base » relèvent de la même logique, dès que la technique prime, dès que l'outil ou la machine sont la finalité du projet; on crée un groupement pour gérer un moulin villageois, pour s'occuper de la banque de céréales, en oubliant que la constitution d'un groupement est un problème d'action collective organisée, qu'il pose « le problème de la coopération et de l'interdépendance entre acteurs poursuivant des intérêts divergents sinon contradictoires » (CROZIER et FRIEDBERG, 1977 : 21).

LE GROUPEMENT POUR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES : LE POIDS DE L'IDÉOLOGIE COMMUNAUTAIRE

Avant même que les développeurs ne s'y intéressent, les groupements ont été prônés par les organisations non gouvernementales (ONG). La vogue du « développement communautaire » découlait à la fois de l'idéologie collective (sinon collectiviste) du mouvement tiers-mondiste, et du mythe du communautaire (quand ce n'était pas celui du « communisme primitif ») dans les sociétés rurales africaines (1).

(1) Cette image des « sociétés paysannes » ancrées dans leur terroir est d'autant plus étonnante qu'on la trouve appliquée aux sociétés sahéliennes, dont bon nombre étaient

D'où l'insistance (qui peut devenir obligation) sur la gestion collective des innovations ou sur le travail collectif. Le groupement tend alors à devenir un but en soi, et on s'extasie de voir que « les paysans s'organisent » sans se demander quel est le fonctionnement réel du groupement et si l'adhésion obligatoire à l'association villageoise est bien signe de participation massive et unanime.

Les champs collectifs en sont une bonne illustration. Certaines ONG les perçoivent comme le symbole de la tradition communautaire villageoise. Du coup, elles considèrent leur existence comme une preuve de motivation pour l'action collective et elles en font une condition d'intervention. En fait, et en tout cas pour la zone sahélienne, le travail collectif à but productif n'existe qu'au sein de l'unité de production. Si le chef de village peut mobiliser une ou plusieurs classes d'âge, c'est pour des travaux ponctuels d'intérêt collectif. Pour les paysans, les champs collectifs rappellent autant les « champs du commandant » ou « du chef de canton » de la colonisation que les traditions communautaires... Dans ce contexte, l'absentéisme et la faible productivité ne sont guère surprenants. Le champ collectif est perçu par les paysans comme une sorte de tribut à verser pour obtenir l'aide de l'ONG et comme illustration du discours sur le communautaire qu'elle a tant envie d'entendre.

Certains groupements dynamiques ont cependant récupéré le principe du champ collectif. Sa finalité implicite n'est alors plus de produire et de constituer une part d'autofinancement, mais d'être un lieu où faire acte de présence, où exprimer concrètement son adhésion au groupement et au projet. Une cotisation symbolique en quelque sorte.

De même, pour les actions de production qui nécessitent une organisation collective (périmètre irrigué ou jardin maraîcher avec système d'exhaure, par exemple), les ONG préféreront souvent la culture collective, censée simplifier la gestion, favoriser la solidarité et l'apprentissage technique. Les groupements évoluent souvent vers la parcellisation, pour des raisons objectives de gestion de la force de travail et de rémunération des efforts fournis par chacun. Des parcelles individuelles au sein d'un équipement collectif permettent à chacun de moduler son investissement en fonction de l'intérêt qu'il porte au jardin.

des sociétés hiérarchisées, à aristocratie guerrière et/ou commerçante. Pour celles-là, la « vocation agricole » est, avec l'émigration, la réponse forcée à la pacification et à l'émancipation des captifs qui ruinaient leurs bases de reproduction économique. Il est en revanche intéressant de noter combien certains responsables d'organisation paysanne ont intégré ce schéma et oblitèrent dans leurs discours ce qui rappellerait un passé peu « paysan ».

Moyen ou finalité, courroie de transmission ou acteur autonome, ce sont des conceptions, des idéologies différentes de développement qui sont sous-jacentes aux choix des « développeurs » et qui ont en commun de faire l'impasse sur le groupement comme mode d'action collective. Or, c'est bien cela, un groupement, pour les paysans. De leur point de vue, deux niveaux sont en jeu : l'organisation pour rendre la technique appropriable et le groupement comme enjeu de pouvoir.

INNOVATION SOCIALE, CHOIX ORGANISATIONNELS ET RÉSULTATS TECHNICO-ÉCONOMIQUES

Les transformations actuelles des sociétés rurales génèrent de nouveaux besoins, de nouvelles activités, et les structures pour les gérer n'existent pas. Si les structures en place peuvent parfois les prendre en charge, une organisation spécifique est souvent jugée nécessaire. Comités de gestion de moulins, groupement des femmes qui exploitent un jardin maraîcher, groupement de producteurs dans un périmètre irrigué, mais aussi association villageoise, comités de parents d'élèves, comité de gestion de la case de santé, etc. Si, extérieurement, ces différentes structures se ressemblent beaucoup d'un bout à l'autre de l'Afrique, elles recouvrent en fait une grande diversité de fonctionnement et d'efficacité. À une technique donnée, on ne peut associer un seul mode d'organisation mais une gamme de fonctionnements, dans la limite des contraintes propres à chaque activité. En d'autres termes « la différence peut être grande entre le niveau de performance nécessaire à la réussite d'une organisation et celui indispensable à sa survie » (CROZIER et FRIEDBERG, 1977 : 134). L'adhésion des acteurs et les résultats technico-économiques d'une activité dépendent en partie des règles concrètes de fonctionnement des groupements.

Sur un périmètre irrigué villageois, attribuer des parcelles aux jeunes et aux femmes ou aux seuls chefs de famille, donner une parcelle de même taille à toutes les familles ou tenir compte du nombre de bras et de bouches, sont des choix qui font l'objet de longues négociations au sein du village. À partir du moment où le paiement des charges est assuré, le mode de fixation des cotisations est de l'ordre du choix et non de la nécessité : cotisation en nature ou en argent, forfait ou calcul en fonction de la surface, etc.

Pour éviter d'avoir à cotiser en argent pour un périmètre irrigué vivrier, les paysans de Sangalou et de Gouthioubé, au Mali, ont consacré une partie de l'aménagement à un champ collectif dont la production devait couvrir les charges (LAVIGNE DELVILLE, 1991-a).

Cela n'a pas suffi à éviter les cotisations et, comme sa faible productivité diminuait encore la médiocre rentabilité du périmètre irrigué, le champ a été supprimé. Les paysans ont diverses stratégies pour faire face à cette faible rentabilité. À Sangalou, les paysans connaissent les règles de l'amortissement. Le calcul des cotisations ne se fait pourtant pas en ajoutant la somme à amortir au total des frais de campagne. Le comité de gestion calcule la cotisation à partir des frais de campagne, puis, en fonction de son montant et du résultat de l'année, il décide combien il est possible de payer en plus pour les amortissements. C'est une façon implicite de reporter sur les émigrés du village le soin de compléter la somme nécessaire, quand il s'agira d'acheter une nouvelle pompe.

À quelques kilomètres de là, un groupement d'anciens émigrés s'est organisé en coopérative de production pour cultiver un périmètre irrigué. Le travail collectif permet d'avoir de grandes parcelles et rend possible la culture attelée bovine. L'entretien du réseau d'irrigation est meilleur que sur un périmètre villageois. Néanmoins, la répartition égalitaire des bénéfices implique des règles strictes d'organisation du travail et ce manque de souplesse se révèle contre-productif. De plus, ce choix a sélectionné les villageois susceptibles d'y participer et il a limité l'ouverture au village : ni les chefs de famille ni les cadets non mariés ne peuvent y trouver leur compte.

Au Sénégal oriental, 5 associations intervillageoises voisines ont mis en place des banques de céréales avec des organisations différentes (LAVIGNE DELVILLE, 1987). Certaines pratiquent le crédit, d'autres vendent seulement au comptant pour éviter les problèmes de remboursement. Or, les paysans les plus durement touchés par la période de « soudure » sont ceux qui ne disposent pas d'argent liquide car ils ne comptent pas d'émigrés dans leur famille et ils ne possèdent pas de bétail ; ils sont donc obligés d'emprunter. Assurer la viabilité économique par la vente au comptant empêche la banque de remplir son rôle social, d'autant plus que les mauvais payeurs ne sont pas les plus pauvres. À Ségoukoura, comme les stocks de céréales étaient peu importants, le comité a d'abord réservé l'accès de la banque aux familles sans émigrés qui possédaient peu de bétail. L'année suivante, cette règle a été supprimée sous la pression des notables. À l'Association intervillageoise de Diabougou, qui regroupe 15 villages, la gestion des stocks est centralisée, mais c'est le comité villageois qui autorise le gestionnaire à accorder le crédit à telle famille. Cette décentralisation du crédit permet d'éviter de prêter aux mauvais payeurs, bien connus à l'échelle villageoise.

Un moulin ne soulagera vraiment les femmes que si les maris acceptent de payer la mouture et qu'elles n'ont pas à prélever sur leurs propres revenus. Selon qu'elles peuvent ou non vendre leur

production et en gérer librement les revenus, un jardin maraîcher sera un outil d'émancipation ou au contraire une charge supplémentaire pour les femmes. Supposées mettre hommes et femmes sur un pied d'égalité, les coopératives mixtes se révèlent souvent moins favorables aux femmes qu'un groupement spécifique : les rythmes, les priorités, les moyens des hommes et des femmes sont très différents, et ces dernières auront du mal à faire valoir leur point de vue dans une assemblée d'hommes (BISILLAT, 1985). À Sadel, au Sénégal, les hommes ont investi le jardin maraîcher et les femmes ont dû en créer un autre plus loin... en abandonnant la pompe.

Les choix d'organisation et de gestion ont des conséquences directes sur l'activité, aussi bien sur ses résultats technico-économiques que sur l'intérêt qu'y trouvent les différents groupes d'acteurs. Ce n'est pas la technique ou l'outil en tant que tels qui sont significatifs (le périmètre irrigué, le jardin, le moulin), mais le couple formé par « la technique et son mode de gestion-organisation », couple dont les deux éléments se conditionnent mutuellement. C'est l'articulation de ce couple avec la structure sociale villageoise et avec les objectifs économiques et sociaux des groupes d'acteurs, qui détermine l'appropriabilité d'une innovation, sachant que les modes de gestion-organisation ne sont pas non plus indépendants de ces rapports sociaux. Ainsi les règles implicites de gestion de l'eau dans les périmètres irrigués villageois autorisent chacun à prendre, à son tour, autant d'eau qu'il le souhaite. Ces pratiques, qui ne réduisent pas au minimum la consommation d'eau, ne sont pas « rationnelles » d'un strict point de vue technico-économique, mais le sont cependant par rapport au temps consacré à l'irrigation, à l'organisation sociale villageoise et aux risques de conflit entre irrigants (DIEMER et VAN DER LAAN, 1987; LAVIGNE DELVILLE, 1991-a).

Dans le cas d'une innovation dont la conception est éloignée des raisonnements villageois, comme l'irrigation par pompage, le groupement peut être considéré comme l'interface, ou le médiateur, entre deux logiques construites sur des bases très différentes : celle des rapports sociaux et des stratégies des acteurs villageois, d'une part, et celle de la technique, d'autre part ; les règles concrètes que se donne le groupement servent alors à rendre compatibles et à articuler ces deux logiques, à rendre acceptable par les villageois une innovation dont ils ont besoin, mais que ses contraintes leur permettent difficilement de s'approprier. Les multiples décalages pratiques au fonctionnement « théorique » (c'est-à-dire selon la rationalité technico-économique) d'un périmètre irrigué villageois s'expliquent remarquablement bien dans cette optique. L'intérêt réel pour la technique est un préalable pour que le groupement fonctionne, mais il n'est pas une condition suffisante.

GROUPEMENTS, REPRODUCTION SOCIALE ET ENJEUX DE POUVOIR

« Le fait simplement de proposer une innovation technique met en branle toute une mécanique sociale » (NDIONE, 1987 : 167). Si la question d'accorder ou non des parcelles aux dépendants dans un périmètre irrigué suscite de nombreux débats, c'est finalement le rapport de force entre chefs de famille, femmes et jeunes, qui déterminera la décision finale. À la Fédération de Bakel, les périmètres ont d'abord été cultivés collectivement. Les débats sur la parcellisation cachaient en fait des enjeux entre nobles et captifs; la structure collective favorisait la reproduction des rapports de domination et l'absentéisme des nobles, alors que les parcelles familiales garantissaient plus sûrement l'autonomie des familles dominées en termes d'accès à la terre et de rémunération de leur investissement en travail (APRIN, 1980). Même si, dans les deux cas, les responsables du comité de gestion étaient des notables. De même, lors de la préparation d'un projet de réinsertion d'un groupe de migrants, un conflit sur les conditions d'entrée a opposé deux groupes; celui des « jeunes » (en fait surtout d'origine captive) voulait limiter les adhésions des candidats au retour, pour éviter que les notables n'en prennent le contrôle et que les rapports de domination ne s'y reproduisent (LAVIGNE DELVILLE, 1991-a).

Signes de projets de transformation villageoise (QUIMINAL, 1991), les projets de développement et les associations villageoises mis en place par les émigrés de la région du fleuve Sénégal dans leurs villages correspondent à une volonté de prise de pouvoir des émigrés sur les affaires du village et à une réaction contre la double négation qu'ils subissent, en France et au village (DAUM *et al.*, 1988 : 27).

Souvent occultés dans les discours sur les groupements, les rapports de force et les enjeux de pouvoir font partie intégrante du fonctionnement des organisations, en Afrique comme ailleurs. Face à ces enjeux de pouvoir, l'attitude des organismes d'intervention est variable; soit ils se retranchent derrière une pseudo-neutralité de la technique et ils « laissent faire », ce qui revient le plus souvent à autoriser une « récupération » par les notables, selon la vieille règle d'après laquelle le pouvoir va au pouvoir comme l'argent va à l'argent; soit, et c'est sans doute le cas le plus fréquent, l'idéologie égalitaire des organismes d'intervention fait exiger des règles formelles démocratiques et égalitaires — quitte à ce que les groupes développent « une stratégie de brouillard sur leur fonctionnement interne » (NDIONE, 1987 : 152) — ou encore imposer des responsables qui n'ont aucune légitimité locale.

« L'efficacité sociale passe par la constitution de liens avec les hiérarchies existantes » (DESJEUX *in* NDIONE, 1987 : 7). MATHIEU

(1987) analyse la contradiction entre le schéma égalitaire théoriquement imposé par la Saed et son laxisme face aux inégalités de fait, comme un pragmatisme indispensable : si le tirage au sort des parcelles n'est pas toujours fait, si les responsables de groupement ont souvent des parcelles de plus grande taille, l'accès aux parcelles pour toutes les catégories sociales est néanmoins une règle désormais admise au village.

La question de la reproduction des inégalités sociales dans les groupements se pose rarement de façon tranchée et il faut se méfier des jugements de valeur. Que des familles d'origine captive aient des parcelles dans un périmètre irrigué est une innovation sociale, même si la direction du groupement reste monopolisée par les notables. Des groupements ont été durablement bloqués pour avoir voulu brusquer les évolutions. Une certaine reproduction des rapports sociaux en place est souvent une condition d'appropriation et de viabilité, comme l'on montré DIEMER et VAN DER LAAN (1987) pour l'irrigation en pays haalpulaar. Pour définir les règles d'action collective, nécessaires au fonctionnement du périmètre, les paysans font d'abord appel à leur capital culturel. L'intérêt collectif (entretien des canaux, respect des tours d'eau, paiement des cotisations) demande que les responsables puissent exercer, le cas échéant, une contrainte sur les individus et donc qu'ils aient légitimité pour le faire, ce qui est plus facilement acquis aux gens de haut statut social. Un groupement qui repose sur une base sociale préexistante et qui regroupe des gens en situation d'interconnaissance, avec d'autres liens entre eux que la seule appartenance au groupement, a plus de facilités à fonctionner et même s'il reflète plus les rapports sociaux et les pôles de pouvoir de la société globale.

Les groupements peuvent réactualiser des conflits lignagers. Dans ce village du fleuve Sénégal, deux lignages nobles se partageait la prééminence sociale, suite à une rivalité lors de la création du village (xviii^e siècle). Après l'arbitrage du souverain de l'époque, un des lignages détenait la chefferie et l'autre, en retrait des affaires publiques, contrôlait la majeure partie des terres du village. Cet équilibre a été déplacé en 1985, après la création, à l'initiative des émigrés du village, de l'association villageoise dont le chef de village se tient à l'écart, même si le président est d'un lignage proche ; les postes clés sont occupés par des membres du lignage rival, dans les différentes sections (secrétaire au village, président à Paris et à Dakar). Si ces responsables font effectivement preuve d'une compétence personnelle, ne faut-il pas y voir aussi — mais pas seulement — une revanche politique ? En 1991, chacun de ces deux lignages a établi un projet de périmètre irrigué de 100 ha, explicitement décrit par les villageois comme « politique » ou « clanique », bref, de nature à réactualiser les réseaux de dépendance et de clientèle.

On ne peut conclure, pour autant, à une simple reproduction du pouvoir en place. Les qualités nécessaires pour diriger évoluent : une certaine compétence technique ou d'organisateur, le fait d'être lettré, une expérience de la relation avec les administrations et avec les ONG, sont des critères qui prennent de l'importance. La compétition pour l'accès aux postes de responsabilité s'ouvre et des individus, qui tentent de s'appuyer sur d'autres bases de légitimité pour s'imposer, s'approprient le discours développementaliste. Même si l'absence d'élections régulières ralentit le processus, il se produit un certain « renouvellement du personnel politique » (BAILEY, 1971).

ÉLÉMENTS POUR UNE ANTHROPO-SOCIOLOGIE DES GROUPEMENTS

Si les groupements peuvent être considérés aujourd'hui comme phénomène social, c'est qu'ils sont devenus un enjeu dans les dynamiques sociales locales et un lieu stratégique qu'il est important, pour les notabilités en place comme pour celles qui se constituent, d'investir ou de contrôler. En ce sens, les groupements doivent faire l'objet d'une analyse à la fois anthropo-sociologique et micropolitique, qui les replace dans la perspective plus vaste des processus de recomposition sociale en cours et qui analyse les enjeux de pouvoir qui s'y jouent comme les modes concrets de participation et de légitimation. Or, force est de constater qu'il y a là un vide. Les anthropologues ne s'intéressent pas aux groupements qu'ils continuent de considérer comme les créations exogènes des « développeurs » (mais pourquoi des groupements exogènes ne seraient-ils pas « détournés » ou « récupérés » par les acteurs locaux comme ceux-ci savent si bien le faire avec des projets ? Voir BOIRAL *et al.*, 1985 ; ORSTOM, 1987). Les monographies sociologiques, qui tendent à décrire les groupements pour eux-mêmes, flottent dans un vide social, loin des conflits et des contradictions qui agitent la société et sont trop souvent empreintes des visions développementalistes normatives ou idéalistes (2). La compréhension de ce qui se joue à travers le phénomène associatif demande de sortir de l'angélisme (LAVIGNE DELVILLE, 1990 : 16-17). Si on ne peut encore énoncer une théorie du phénomène associatif en milieu rural africain, du moins peut-on proposer quelques pistes d'analyse.

(2) Bien qu'ayant été parmi les premiers travaux à s'intéresser aux groupements « endogènes », la « recherche-action sur le rôle des organisations paysannes et associations locales dans le développement agricole et rural », menée par la chaire de sociologie de l'INA-PG pour le ministère de la Coopération n'échappe pas totalement à ces travers ; voir PROD'HOMME *et al.*, 1987 ; MALHERBE *et al.*, 1990.

Stratégies d'acteurs et transition

La multiplication actuelle des groupements s'inscrit dans un processus plus global de changement social. Gérer des activités nouvelles est un besoin qui émerge dans un contexte de profonde crise agraire et sociale, dont les racines remontent à quelques décennies, voire à un siècle, comme le montre l'histoire économique (voir, par exemple, WEIGEL, 1982 ; DELAUNAY, 1984).

Longtemps considéré comme limité à la pénétration des rapports marchands sous l'impact colonial, ce processus est bien plus lent, plus complexe, plus multiforme, avec bien plus de tendances contradictoires que les théories de l'articulation des modes de production ne le laissaient entendre. L'émergence du salariat en tant que rapport de production est loin d'être acquise (GASTELLU, 1980), les rapports clientélistes se maintiennent, voire se renforcent, grâce à la circulation monétaire, de nouveaux réseaux de dépendance se constituent indépendamment des rapports de parenté, quoiqu'ils puissent prendre une forme voisine (3), etc. Les évolutions sont multiformes et buissonnantes; elles mêlent et elles réinterprètent sans cesse les éléments « traditionnels » et les emprunts extérieurs en un processus continu de création sociale qui s'étend sur la longue durée. La recomposition des élites qui se joue actuellement fait suite et prolonge celle qui a suivi la mise en place des structures administratives coloniales et postcoloniales (BAYART, 1989).

Sous la pression de la crise agraire (saturation de l'espace agraire, monétarisation des rapports sociaux, sécheresse, interventions de l'État, etc.), le désir d'indépendance des cadets et l'incapacité des chefs de famille à assurer leur rôle d'aînés poussent à l'émigration et à l'éclatement des unités de production; les systèmes de production hésitent entre l'extensif qui fait faillite et une intensification qu'on cherche à éviter; la maîtrise de la terre échappe à ceux qui la détenaient, à cause de la pression démographique et des lois foncières; de nouvelles différenciations sociales liées à l'argent se mettent en place. Avec l'intervention de l'État, l'omniprésence du discours développementiste, les nouvelles formes de savoir et les nouvelles capacités nécessaires au monde rural, apparaissent de nouvelles logiques de prise de pouvoir, liées à la compétence individuelle, à la maîtrise de nouveaux réseaux de relations, et non plus au seul statut.

(3) NDIONE (1987 : 25) appelle « néo-lignages » ces réseaux de dépendance et de clientèle qui se constituent dans les quartiers populaires de Dakar, sur une base de parenté, mais élargis à des rapports de proximité et d'allégeance.

On est bien au coeur d'un processus de « transition » (4). Non pas au sens d'un passage mécanique aux rapports capitalistes, mais à celui d'une période de crise, d'incertitudes et de relative indétermination, où se jouent des transformations qui peuvent être radicales dans les logiques fondamentales de la reproduction économique comme dans les bases du pouvoir, où des déclassements-reclassements sociaux bouleversent les données de la différenciation sociale. Une phase privilégiée où les acteurs tentent de s'adapter et d'innover, de conserver ou de conquérir de nouvelles positions dans le champ social.

L'ambiguïté, l'« ambivalence généralisée » (CHARMES, 1983) est une des caractéristiques de ces situations de transition, où des sociétés se cherchent, où l'effervescence, le caractère apparemment multiforme et anarchique des faits, cachent en réalité des tentatives d'adaptation à de nouvelles règles du jeu encore implicites. En ce sens, la crise est bien un révélateur de processus souterrains (sur ce point, les débats des années soixante-dix sur la crise du monde rural africain avaient vu juste). C'est également un effecteur dans le sens où elle précipite la recherche tâtonnante, où des acteurs profitent de cette indétermination pour imposer de nouvelles règles, pour orienter à leur profit le rythme et la direction du changement social.

C'est là où la référence aux acteurs et à leurs stratégies est indispensable (BAILEY, 1971 ; CROZIER et FRIEDBERG, 1977). Le changement social n'est pas adaptation mécanique à un contexte qui évolue. C'est un processus actif, où chacun agit en fonction de sa situation, des réseaux de sociabilité, de parenté, de clientèle, etc. dont il fait partie, de son histoire individuelle aussi. Le devenir n'est pas fixé, mais de nouveaux systèmes d'action se mettent en place. Si les réseaux de parenté et/ou de clientèle continuent à structurer les rapports sociaux et à orienter l'action, les groupements et les associations sont un de ces nouveaux cadres d'action, et ils deviennent un enjeu autour duquel se cristallise une partie des stratégies, ils deviennent eux-mêmes effecteurs de transition (5).

- (4) Pour la problématique de la transition, du point de vue économique, voir AMIRA, 1983 ; CHARMES, 1983 ; MATHIEU, 1987 : 227-350. Du point de vue sociologique, voir BALANDIER, 1955 et 1971. Pour l'analyse systémique du changement, voir CROZIER et FRIEDBERG, 1977 : 375-448, en particulier ; MORIN, 1984 : 139-153 et 429-438, en particulier.
- (5) La difficulté est de repérer les groupes d'acteurs pertinents. Si, en première approximation, les principaux clivages sociaux définissent les lignes de rupture, on

Le groupement comme système d'action et comme apprentissage

Comme forme particulière d'action collective, un groupement n'est « pas un phénomène naturel. C'est un construit social, dont l'existence pose problème et dont il reste à expliquer les conditions d'émergence et de maintien » (CROZIER et FRIEDBERG, 1977 : 13), et qui vise à apporter une réponse contingente au « problème de la coopération et de l'interdépendance entre acteurs poursuivant des intérêts divergents, sinon contradictoires » (CROZIER et FRIEDBERG, 1977 : 18).

Partir de ce principe permet d'échapper au piège de la « communauté d'intérêts », des « objectifs communs » dont on postule trop facilement l'existence, et d'éviter les analyses formelles. C'est particulièrement important pour les groupements « exogènes », dont les « objectifs » et les fonctions ont été définies à l'extérieur du groupe. La participation à ces objectifs communs se négocie d'autant plus durement qu'ils sont éloignés des objectifs individuels des membres. Le refus de rembourser les crédits est, pour les paysans, un moyen de faire payer à l'État leur participation à un projet de développement qui leur est extérieur.

Le groupement comme système d'action est gouverné par un certain nombre de règles, explicites ou implicites, qui assurent sa stabilité et son fonctionnement. Ce sont ces règles qu'il s'agit d'identifier, les « mécanismes de jeux à travers lesquels les calculs « stratégiques » des acteurs se trouvent intégrés » (CROZIER et FRIEDBERG, 1977 : 244). Des logiques de parenté ou de clientèle peuvent parfaitement présider à un groupement qui se présente lui-même comme somme d'individus ; l'enjeu de la participation peut se situer au-delà du groupement. Les dynamiques de groupe lors des réunions et l'analyse des processus de prise de décision sont particulièrement instructives quant au jeu de négociation, explicite ou voilé qui se joue, et aux ressorts utilisés par les acteurs.

bute souvent dans l'analyse des différenciations sociales actuelles. Les catégories classiques de l'analyse anthropologique (BALANDIER, 1974) ne suffisent pas. La différenciation sociale actuelle comporte de nouvelles catégories : « nouveaux riches », « paysans pauvres », « détenteurs de nouveaux savoir-faire » (MARTY, 1986), migrants, fonctionnaires, politiciens, etc. Le second écueil est l'identification des stratégies, qui ne peut être qu'empirique. Une stratégie, « ce n'est rien d'autre que le fondement inféré ex post des régularités de comportement observées empiriquement » ; elle n'est « nullement synonyme de volonté, pas plus qu'elle n'est nécessairement consciente » (CROZIER et FRIEDBERG, 1977 : 48). Les « fonctions objectif », définies par ANCEY (1975) pour caractériser les modes d'action économique au sein des unités de production, restent pertinentes pour discuter l'appropriation des nouvelles activités, mais l'analyse des stratégies de *leadership* reste peu débroussaillée.

Dans le même temps, ces jeux ne sont pas figés. Les marges d'indétermination dans le fonctionnement, les divergences d'intérêt peuvent faire évoluer le groupement, changer les règles du jeu. La vie interne du groupement constitue alors un « apprentissage, c'est-à-dire la découverte, voire la création et l'acquisition par les acteurs concernés, de nouveaux modèles relationnels, de nouveaux modes de raisonnement, bref, de nouvelles capacités collectives » (CROZIER et FRIEDBERG, 1977 : 35), qui permettent de mieux faire face à ses objectifs, voire de répondre à de nouveaux problèmes. Le regroupement des jeunes Diola d'Oussouye s'est élargi aux nouvelles formes de loisirs (football, théâtre, bal) et à l'ensemble des jeunes du village. Devant l'exode des jeunes, il s'est préoccupé de créer des emplois au village et il s'est transformé en association villageoise de développement (DOLIGEZ *et al.*, 1984). Au Sénégal oriental, une association intervillageoise a pu utiliser l'expérience de ses premières années de fonctionnement pour proposer des « profils de poste » pour les nouveaux responsables villageois. Alors que, la première année, les villageois avaient opté pour des représentants des familles dominantes, les compétences individuelles ont été davantage prises en compte. La structuration associative se révèle un processus d'apprentissage, tant dans le fonctionnement interne que dans les relations avec les interlocuteurs, privés ou publics (administration, société d'intervention, ONG, etc.).

Si la démocratisation effective doit beaucoup à la volonté politique des dirigeants, les intervenants peuvent jouer un rôle dans ces évolutions, non en les imposant, mais en discutant avec le groupement l'intérêt de règles démocratiques minimales (assemblées générales, comptes rendus financiers au groupement, etc., voir MARTY, 1986 : 47-51) qui, une fois formellement acceptées, peuvent servir de référence et être utilisées par les membres dans leurs rapports de force internes pour faire évoluer les modes de gestion du pouvoir. La formation technique est aussi un moyen de confier de nouvelles responsabilités à un nombre accru de gens de conditions sociales très différentes.

Quoi qu'il en soit de l'exercice du pouvoir, les organisations locales s'exercent à l'action collective, apprennent à organiser, à programmer, à gérer des actions. Elles s'imposent comme interlocuteurs face à l'administration, aux institutions de développement et aux ONG. Elles reprennent parfois à leur compte des attributions du chef de village, comme la gestion foncière. À travers l'ambiguïté du terme « développement » et la diversité des modes d'action des associations, cette floraison d'initiatives atteste une volonté d'adaptation plus active et une dynamique d'innovation technique et organisationnelle. En ce sens, on peut parler d'un capital social développementaliste en cours de constitution (LAVIGNE DELVILLE, 1991-b).

Participation, *leadership* et légitimité

L'adhésion aux groupements se présente souvent comme « naturelle » : intérêt commun pour l'irrigation, appartenance à un même village pour une association villageoise, etc. En fait, l'adhésion à l'association villageoise est souvent obligatoire et peut même être perçue comme quasi dictatoriale. Le contrôle social est souvent très efficace. Dans un village malien, les émigrés anciens captifs cotisent en même temps que leurs anciens maîtres au projet de périmètre irrigué. Quand on sait que leurs familles, qui habitent un village éloigné, n'en bénéficieront pas, on peut douter que les cotisations soient très spontanées. La participation peut renvoyer à des logiques sociales qui dépassent le cadre du groupement et de l'objectif affiché ; ainsi, à Grand Yoff, « les femmes participent au groupe de pesée, considéré comme un acte de santé sans grande portée, pour signifier leur loyauté au délégué de quartier et au responsable politique qui parraine l'action » (NDIONE, 1987 : 103). La mobilisation villageoise pour les chantiers d'intérêt collectif, si chers aux développeurs (diguettes, construction de périmètre irrigué, de barrages, d'un dispensaire, etc.) témoigne plus souvent de la capacité de mobilisation du responsable que d'un enthousiasme massif de la population.

« L'unité villageoise » ne va pas de soi, même si le discours sur « l'entente », sur « l'union » dans le village (BUTSROOGE, 1989 : 101-102) est omniprésent. Dans bien des régions, on pourrait même dire que le « village » comme unité sociale est une création récente de l'administration, reprise par les associations. Le discours sur l'entente n'est pas pour autant à l'attention exclusive de potentiels bailleurs de fonds, ou un simple outil des responsables pour asseoir leur hégémonie. Le souci de la « cohésion villageoise » (c'est-à-dire le maintien des règles fondamentales qui régissent l'ordre social au village) est partagé par une majorité de gens ; à Sadel, l'association villageoise voulait faire immatriculer les terres du finage villageois, pour éviter d'en être dépossédée par la loi foncière. Le souci de sauvegarder les terres « du village » n'est pas le seul fait des détenteurs de droits fonciers.

La démocratie interne aux groupements ne se mesure pas à l'aune du vote. La palabre et le consensus, qui restent la règle, voilent les conflits sous une apparente unanimité, alors que la conception occidentale de la démocratie reconnaît ouvertement les contradictions et cherche la majorité. La réalité « démocratique » des groupements dépend du mode concret d'exercice du pouvoir par les responsables, selon qu'ils ont ou non le souci d'élargir le débat et la prise de parole, de prendre en compte les divers points de vue.

Dans un premier temps, les notables en place tendent à se retrouver en position de responsables, à la fois parce que les groupements sont

devenus un enjeu politique qu'il est important de contrôler et parce que les villageois tendent à les y placer. Lorsque les dirigeants dakarois de l'association des jeunes d'Oussouye, Ufulal, a créé la « commission-projet » au village, les jeunes ont spontanément désigné des « vieux » pour y participer, plutôt que des « nouveaux notables » (LAVIGNE DELVILLE, 1986). Mais dans le même temps, ces « nouveaux notables » (lettrés, détenteurs de nouveaux savoir-faire, etc.) tentent de conquérir la place. Ils s'appuient sur le discours développementiste et sur la reconnaissance de la compétence pour affirmer leur légitimité. Les associations cachent souvent la prise de pouvoir des « jeunes » (la génération montante des 30-40 ans) contre les « vieux ». Dans l'émigration des Soninké et des Haalpulaar en France, les associations villageoises de ressortissants prennent la place des caisses villageoises dans les années quatre-vingt. Elles correspondent à l'éviction des « vieux » notables et à la prise de pouvoir de jeunes formés à l'école du syndicalisme et à l'idéal démocratique et développementiste.

Si ces jeunes responsables affirment que leur désignation est due à la reconnaissance de leur compétence technique et d'organisateur, leur légitimité repose-t-elle sur ces seules bases ? La maîtrise de réseaux de relations dans le milieu du développement (administration, projets, ONG), la capacité à drainer au village des financements et des aides et à en redistribuer une part à sa propre clientèle, ne sont-elles pas constitutives de cette nouvelle notabilité en émergence ? La « politique du ventre » (BAYART, 1989) est-elle un monopole des élites étatiques ? La personnalisation du pouvoir et de la distribution de financements est cependant moins forte dans les associations locales que dans les organisations régionales, qui sont de meilleurs tremplins politiques. Les enjeux se situent alors à une autre échelle.

CONCLUSION

Les groupements ne peuvent être analysés simplement pour eux-mêmes, hors du contexte social dans lequel ils s'inscrivent, mais au contraire en tant qu'émergence et en tant qu'innovation sociale au cœur d'une société en transition. Si une telle problématique et les concepts d'acteurs, de stratégies, de transition, qui lui sont liés, donnent des outils pour comprendre les groupements, leur analyse éclaire en retour les réponses aux interventions de développement et les processus de transformation sociale. Les groupements cristallisent en leur sein bon nombre des contradictions qui traversent la société globale, ils mettent à jour les logiques des différents groupes d'acteurs et l'imbrication des différents systèmes d'action dans le concret des rapports sociaux.

À travers l'étude des groupements, l'analyse du changement social a accès à une échelle de temps et d'espace compatible avec l'observation concrète et peut sortir des grands discours généralisants.

BIBLIOGRAPHIE

- AMIRA (éd.), 1983. *État des travaux sur les indicateurs de transition*, Paris, Afird, 322 p.
- ANCEY (G.), 1975. *Niveaux de décision et fonction objectif en milieu rural Africain*, Paris, Amira, Insee-Coopération, note n° 3, 33 p.
- APRIN (R.), 1980. *Développement et résistance paysanne chez les Soninké de Bakel*, Paris, mémoire Collège coopératif.
- BAYLEY (F. G.), 1971. *Les règles du jeu politique*, Paris, Presses universitaires de France, 250 p.
- BALANDIER (G.), 1955. *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, Paris, Presses universitaires de France, rééd. 1982, 530 p.
- BALANDIER (G.), 1971. *Sens et Puissance*, Paris, Presses universitaires de France, 334 p.
- BALANDIER (G.), 1974. *Anthropo-logiques*, Paris, Presses universitaires de France, rééd., coll. Poche Biblio, 1985, 320 p.
- BAYART (J.-F.), 1989. *L'État en Afrique*, Paris, Fayard, 439 p.
- BERTHOME (J.), 1990. « Les associations villageoises de développement en Afrique de l'Ouest » in *Économie et Humanisme*, n° 314, juillet-sept. : 15-27.
- BISILLAT (J.), 1985. « La participation des femmes aux coopératives mixtes : temps et idéologie » in *Revue Tiers-Monde*, n° 102.
- BOIRAL (P.), OLIVIER DE SARDAN (J.-P.) et LANTERI (J.-F.) (dir.), 1985. *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire*, Paris, Ciface-Karthala, 224 p.
- BUISJROOGE (P.), 1989. *Initiatives paysannes en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan, 220 p.
- CHARMES (J.), 1983. *La problématique de la transition*, Paris, Amira, 182 p.
- CROUSSE (B.), MATHIEU (P.) et SECK (S. M.) (dir.), 1991. *La vallée du fleuve Sénégal, évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Paris, Karthala, 384 p.
- CROZIER (M.) et FRIEDBERG (E.), 1977. *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, coll. Points, rééd. 1981, 500 p.
- DAUM (Ch.), DIARRA (A.), GONIN (P.), PHILIPPE (C.), QUIMINAL (C.) et SYLLA (S.), 1988. *La fonction émigrée dans les stratégies de développement*, ATP-CNRS, 117 p.
- DELAUNAY (D.), 1984. *De la captivité à l'exil*, Paris, Orstom, coll. Travaux et Documents, n° 174, 217p.
- DIEMER (G.) et VAN DER LAAN (E.), 1987. *L'irrigation au Sahel; la crise des périmètres irrigués et la voie haalpulaar*, Paris, CTA-Karthala, 226 p.
- DOLIGEZ (F.), LAVIGNE DELVILLE (Ph.) et RAMBURE (B.), 1984. *Ufulal, l'association traditionnelle de la jeunesse d'Oussouye dans le mouvement des associations locales pour le développement communautaire intégré*, Paris, Ina-PG, 84 p.
- GASTELLU (J.-M.), 1980. *Du salaire; note à l'attention du groupe de travail sur les « indicateurs de la transition »*, Amira-Orstom, 14 p.

- GENTIL (D.), 1986. *Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest. Interventions de l'État ou organisations paysannes ?*, Paris, UCI-L'Harmattan, 269 p.
- LAVIGNE DELVILLE (Ph.), 1986. *Second regard sur Ufulal*, Recherche-action sur le rôle des organisations paysannes en Afrique noire, ministère de la Coopération-INA-PG.
- LAVIGNE DELVILLE (Ph.), 1987. *Évaluation de banques de céréales au Sénégal oriental*, GRDR, 42 p. + ann.
- LAVIGNE DELVILLE (Ph.), 1990. « Organisations rurales : sortir de l'angélisme » in *Bulletin d'information du Club du Sahel*, n° 9, déc.
- LAVIGNE DELVILLE (Ph.), 1991-a. *La rizière et la valise; irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Syros, coll. Ateliers du développement, 231 p.
- LAVIGNE DELVILLE (Ph.), 1991-b. « Migration et structuration associative : enjeux dans la moyenne vallée » in CROUSSE et al., 1991.
- MALHERBE (C.), PRIMAUX (A.S.) et PROD'HOMME (J.-P.), 1990. *Des conditions de viabilité des groupements villageois au Togo*, Paris, ministère de la Coopération-INA-PG, 136 p.
- MARTY (A.), 1986. *Une approche de la classification sociale en milieu rural sahélien*, Paris, Amira, 117 p.
- MATHIEU (P.), 1987. *Agriculture irriguée, réforme foncière et stratégies paysannes dans la vallée du Fleuve Sénégal (1960-1985)*, Arlon, thèse Fond. univ. luxembourgeoise, 2 tomes, 414 p.
- MORIN (E.), 1984. *Sociologie*, Paris, Fayard, 466 p.
- NDIONE (E. S.), 1987. *Dynamique urbaine d'une société en grappe*, Dakar, Enda, 179 p.
- ORSTOM (éd.), 1987. *Terrains et perspectives : l'anthropologie face aux transformations des sociétés rurales, aux politiques et aux idéologies du développement*, Paris-Leiden, Orstom-ASC, coll. Colloques et Séminaires, 453 p.
- PROD'HOMME (J.-P.), 1987. *Approche organisationnelle des expériences associatives en milieu rural africain, l'apport de la démarche monographique*, communication au séminaire Cirad-Mesru.
- PROD'HOMME (J.-P.), SAHUC (S.), SNERCH (S.) et PRIMAUX (S.), 1987. *Des conditions d'émergence, de fonctionnement et de pérennité des groupements villageois au Sénégal*, Paris, ministère de la Coopération-INA-PG, 103 p.
- QUIMINAL (C.), 1991. *Gens d'ici, gens d'ailleurs; migrations soninké et transformations villageoises*, Paris, Bourgois, 222 p.
- WEIGEL (J.-Y.), 1982. *Migration et production domestique des Soninké du Sénégal*, Paris, Orstom, coll. Travaux et Documents, n° 146, 133 p.